



**Convention relative aux droits
des personnes handicapées**

Distr. générale
7 mars 2011
Français
Original: anglais

Comité des droits des personnes handicapées

Troisième session

Genève, 22-26 février 2010

**Rapport du Comité des droits des personnes
handicapées sur sa troisième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation et questions diverses.....	1–9	3
A. États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif	1–2	3
B. Ouverture de la troisième session du Comité	3–4	3
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	5	4
D. Activités intersessions	6	4
E. Composition du Comité.....	7–8	4
F. Discours de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme	9	4
II. Dispositions prises lors de la troisième session	10–20	4
A. Règlement intérieur	10–11	4
B. Méthodes de travail	12	5
C. Réunion avec les États parties	13	5
D. Composition du nouveau Bureau	14	5
E. Autres décisions.....	15–16	6
F. Futures sessions	17–19	6
G. Communications émanant de particuliers, prévues dans le Protocole facultatif	20	6
III. Activités menées depuis la deuxième session du Comité des droits des personnes handicapées.....	21–23	6
A. Journée internationale des personnes handicapées	21	6
B. Participation à des conférences ou séminaires.....	22–23	7
Annexes		
I. États parties à la Convention et au Protocole facultatif au moment de la troisième session		8
II. Membres du Comité des droits des personnes handicapées et date d'expiration de leur mandat.....		12
III. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité		13
IV. Décisions adoptées par le Comité à sa troisième session		14
V. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité		15
VI. Liste des activités menées depuis la deuxième session du Comité		16

I. Questions d'organisation et questions diverses

A. États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif

1. Au 26 février 2010, date de clôture de la troisième session du Comité des droits des personnes handicapées, 80 États étaient parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et 51 à son Protocole facultatif. La Convention et son Protocole facultatif ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/611 du 13 décembre 2006 et ouverts à la signature, à la ratification ou à l'adhésion le 30 mars 2007. Conformément au paragraphe 1 de son article 45, la Convention est entrée en vigueur le 3 mai 2008. Conformément à son article 13, le Protocole facultatif est aussi entré en vigueur le 3 mai 2008, en même temps que la Convention, en vertu des dispositions du paragraphe 1 dudit article.

2. La liste des États parties à la Convention et au Protocole facultatif figure à l'annexe I du présent rapport.

B. Ouverture de la troisième session du Comité

3. La session a été ouverte par le Chef de la Division des instruments relatifs aux droits de l'homme, Ibrahim Salama, qui a déclaré que le Comité était une composante capitale de l'action menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en vue d'éliminer l'injustice, les inégalités et la discrimination, et qu'il se félicitait du nombre d'États ayant adhéré à la Convention. De fait, en moins de deux ans, 80 États avaient ratifié l'instrument, déclenchant l'élargissement de la composition du Comité à six membres supplémentaires et attestant qu'il est de plus en plus reconnu que les personnes handicapées sont marginalisées depuis trop longtemps. M. Salama a évoqué un certain nombre de faits nouveaux survenus, notamment l'initiative prise par le Conseil des droits de l'homme d'organiser des réunions-débats interactives sur les droits des personnes handicapées comme moyen de contribuer à la mise en œuvre de la Convention, et l'adoption par le Groupe d'appui interorganisations des Nations Unies pour la Convention et son Protocole facultatif d'une stratégie et d'un plan d'action visant à inclure la problématique du handicap dans les travaux de l'Organisation, tant au Siège que sur le terrain. En outre, M. Salama a félicité les membres du Comité pour les progrès accomplis jusqu'alors, et il a remercié Mohammed Al-Tarawneh pour sa direction des travaux au cours de l'année écoulée. Il a conclu en rappelant certains changements structurels survenus à la Division des instruments relatifs aux droits de l'homme visant à en améliorer le fonctionnement, et a rappelé aux participants que Karin Lucke et Jose Doria allaient assumer à titre provisoire les fonctions respectives de Chef de Section et de Secrétaire du Comité.

4. Mohammed Al-Tarawneh, Président sortant du Comité, a remercié ses collègues, ainsi que les représentants de la société civile et le secrétariat, pour l'excellent travail accompli durant la première année d'existence du Comité. Pour sa part, Ronald McCallum, Président nouvellement élu, a fait part de la gratitude du Comité, des États parties et des organisations non gouvernementales envers M. Al-Tarawneh, disant qu'il resterait dans les mémoires comme le Président fondateur du Comité des droits des personnes handicapées. Grâce au travail accompli par lui, les directives relatives à l'établissement des rapports par les États parties avaient pu être finalisées, permettant au Comité de s'attaquer à la phase importante de ses travaux qui consiste à examiner les rapports soumis par les États parties.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Le Comité a examiné et modifié l'ordre du jour provisoire (CRPD/C/3/1) pour y inscrire des questions clefs se rapportant à ses travaux, puis l'a adopté. Il a également adopté le rapport sur sa deuxième session (CRPD/C/2/2).

D. Activités intersessions

6. Le Comité a passé en revue et adopté le rapport sur les activités intersessions, établi par le Président sortant, Mohammed Al-Tarawneh, et portant sur les activités menées depuis la deuxième session.

E. Composition du Comité

7. Le Comité des droits des personnes handicapées a été établi conformément au paragraphe 1 de l'article 34 de la Convention, ses 12 premiers membres ayant été élus par la Conférence des États parties le 3 novembre 2008. L'élection de nouveaux membres à mi-mandat était prévue en septembre 2010. De plus, conformément au paragraphe 2 de l'article 34 de la Convention, le nombre d'États parties à la Convention étant de 80, une élection devait se tenir pour élire six nouveaux membres, le Comité atteignant ainsi sa composition maximum de 18 membres.

8. La liste des membres du Comité, dans laquelle est précisée la durée de leur mandat, figure à l'annexe II du présent rapport. Tous les membres ont participé à la session.

F. Discours de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

9. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, a pris part à la troisième session et a fait part de la volonté de maintenir un dialogue suivi avec le Comité des droits des personnes handicapées dès le début de ses activités. De plus, elle a assuré aux participants que le Haut-Commissariat disposait d'une stratégie et d'un plan d'action déjà en place pour lutter contre tous les types de discrimination, y compris à l'égard des personnes handicapées.

II. Dispositions prises lors de la troisième session

A. Règlement intérieur

10. Le Comité a utilisé les langues suivantes dans ses travaux: anglais, arabe, espagnol et français.

11. Le Comité a achevé l'examen des diverses questions se rapportant au Règlement intérieur et, après y avoir apporté quelques modifications, en a adopté le texte final (CRPD/C/2/CRP.1).

B. Méthodes de travail

12. Le Comité a achevé l'examen des diverses questions se rapportant à ses méthodes de travail, et a adopté le texte sous réserve de modifications mineures. Les débats ont également porté, notamment, sur les questions suivantes:

- a) Règles du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en matière de recevabilité et d'enregistrement des communications émanant de particuliers, et spécificités de la Convention;
- b) Possibilité de créer un groupe de travail de présession;
- c) Possibilité de tenir une session du Comité à New York;
- d) Création de groupes de travail chargés du suivi des journées de débat général consacrées aux articles 9 et 12 de la Convention, et de la situation des personnes handicapées;
- e) Décision du Comité de reporter la soumission de son rapport à l'Assemblée générale à 2011.

C. Réunion avec les États parties

13. Le vendredi 26 février, une réunion avec les États parties s'est tenue au Palais des Nations, au cours de laquelle le Comité a présenté aux participants les travaux accomplis, et leur a rappelé que, conformément à l'article 35 de la Convention, les États parties étaient tenus de soumettre leur rapport initial au Comité dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la Convention à leur égard, soit avant le 3 mai 2010 pour les 20 premiers États parties ayant ratifié l'instrument. Si le Comité avait conscience que les directives relatives à l'établissement des rapports n'avaient été communiquées aux États parties qu'en novembre 2009, il espérait encore recevoir les premiers rapports très rapidement. Les États parties dont le nom suit ont participé à la réunion: Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chine, Équateur, Espagne, Hongrie, Jordanie, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Oman, Serbie, Suède, Turquie, Uruguay et Zambie.

D. Composition du nouveau Bureau

14. Conformément au paragraphe 7 de l'article 34 de la Convention et à l'issue du processus de réélection, le Comité a déterminé, par consensus, la composition de son Bureau comme suit: Ronald McCallum (Australie) Président du Comité; Mohammed Al-Tarawneh (Jordanie), Ana Peláez Narváez (Espagne) et Jia Yang (Chine) Vice-Présidents; et Edah Wangechi Maina (Kenya) Rapporteur. Toutes les fonctions du Bureau étaient ainsi pourvues dès le début de la troisième session, le 22 février 2010. La composition du nouveau Bureau est donc la suivante:

Présidence:	Ronald McCallum (Australie)
Vice-Présidence:	Mohammed Al-Tarawneh (Jordanie)
Vice-Présidence:	Ana Peláez Narváez (Espagne)
Vice-Présidence:	Jia Yang (Chine)
Rapporteur:	Edah W. Maina (Kenya).

E. Autres décisions

15. Le Comité a adopté un certain nombre d'autres décisions, qui sont énumérées ci-après et à l'annexe IV du présent rapport.

16. Le Comité a décidé d'adopter le projet de règlement intérieur et les méthodes de travail, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées, et de les rendre publics.

F. Futures sessions

17. Conformément au calendrier des conférences adopté par l'Assemblée générale, le Comité a confirmé les dates de sa quatrième session, à savoir du 4 au 8 octobre 2010 à Genève.

18. Le Comité a été informé par le secrétariat que sa demande concernant la possibilité de tenir des sessions à New York devait être approuvée par l'Assemblée générale, compte tenu des ressources financières supplémentaires en jeu.

19. Le Comité a arrêté une liste provisoire de questions à inscrire à l'ordre du jour de sa quatrième session (voir l'annexe V).

G. Communications émanant de particuliers, prévues dans le Protocole facultatif

20. Au cours du débat sur le Règlement intérieur et les méthodes de travail, le Comité s'est dit préoccupé par le fait que le libellé de certaines règles en matière de recevabilité et d'enregistrement des communications émanant de particuliers adoptées par l'Équipe des requêtes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ne prenait pas en compte les questions complexes abordées par la Convention. Il a proposé de rechercher, en concertation avec le Haut-Commissariat, une solution acceptable qui permettrait aux membres du Comité d'accéder aux dossiers avant leur enregistrement.

III. Activités menées depuis la deuxième session du Comité des droits des personnes handicapées

A. Journée internationale des personnes handicapées

21. Au cours de la période séparant la deuxième session du Comité, tenue du 19 au 23 octobre 2009, de la session suivante, tenue du 22 au 26 février 2010, le Comité a mené une série d'activités destinées à marquer la Journée internationale des personnes handicapées. Ces activités ont pris la forme de lettres envoyées aux chefs d'État et de gouvernement, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales (ONG), ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU, et d'un communiqué de presse et d'une allocution vidéo adressée aux 600 millions de personnes handicapées dans le monde. Dans les lettres en question, le Comité engageait les États, les ONG et les organismes des Nations Unies à œuvrer en faveur de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En prenant cette initiative, le Président du Comité, Mohammed Al-Tarawneh, a montré la voie pour de futures initiatives analogues du Comité visant à marquer la Journée internationale des personnes handicapées.

B. Participation à des conférences ou séminaires

22. Au cours de la période à l'examen, le Président et d'autres membres du Comité ont assisté à un certain nombre de séminaires et de conférences visant à diffuser l'information sur la Convention et sur les travaux menés par le Comité.

23. La liste des conférences et séminaires tenus et des lettres échangées au cours de la période en question figure à l'annexe VI du présent rapport.

Annexes

Annexe I

États parties à la Convention et au Protocole facultatif au moment de la troisième session

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Afrique du Sud	30 mars 2007	30 novembre 2007
Algérie	30 mars 2007	
Allemagne	30 mars 2007	24 février 2009
Andorre	27 avril 2007	
Antigua-et-Barbuda	30 mars 2007	
Arabie saoudite		24 juin 2008 ^a
Argentine	30 mars 2007	2 septembre 2008
Arménie	30 mars 2007	
Australie	30 mars 2007	17 juillet 2008
Autriche	30 mars 2007	26 septembre 2008
Azerbaïdjan	9 janvier 2008	28 janvier 2009
Bahreïn	25 juin 2007	
Bangladesh	9 mai 2007	30 novembre 2007
Barbade	19 juillet 2007	
Belgique	30 mars 2007	2 juillet 2009
Bénin	8 février 2008	
Bolivie (État plurinational de)	13 août 2007	16 novembre 2009
Bosnie-Herzégovine	29 juillet 2009	
Brésil	30 mars 2007	1 ^{er} août 2008
Brunéi Darussalam	18 décembre 2007	
Bulgarie	27 septembre 2007	
Burkina Faso	23 mai 2007	23 juillet 2009
Burundi	26 avril 2007	
Cambodge	1 ^{er} octobre 2007	
Cameroun	1 ^{er} octobre 2008	
Canada	30 mars 2007	
Cap-Vert	30 mars 2007	
Chili	30 mars 2007	29 juillet 2008
Chine	30 mars 2007	1 ^{er} août 2008
Chypre	30 mars 2007	

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Colombie	30 mars 2007	
Communauté européenne	30 mars 2007	
Comores	26 septembre 2007	
Congo	30 mars 2007	
Costa Rica	30 mars 2007	1 ^{er} octobre 2008
Côte d'Ivoire	7 juin 2007	
Croatie	30 mars 2007	15 août 2007
Cuba	26 avril 2007	6 septembre 2007
Danemark	30 mars 2007	24 juillet 2009
Dominique	30 mars 2007	
Égypte	4 avril 2007	14 avril 2008
El Salvador	30 mars 2007	14 décembre 2007
Émirats arabes unis	8 février 2008	
Équateur	30 mars 2007	3 avril 2008
Espagne	30 mars 2007	3 décembre 2007
Estonie	25 septembre 2007	
États-Unis d'Amérique	30 juillet 2009	
Éthiopie	30 mars 2007	
ex-République yougoslave de Macédoine	30 mars 2007	
Fédération de Russie	24 septembre 2008	
Finlande	30 mars 2007	
France	30 mars 2007	18 février 2010
Gabon	30 mars 2007	1 ^{er} octobre 2007
Géorgie	10 juillet 2009	
Ghana	30 mars 2007	
Grèce	30 mars 2007	
Guatemala	30 mars 2007	7 avril 2009
Guinée	16 mai 2007	8 février 2008
Guyana	11 avril 2007	
Haïti		23 juillet 2009 ^a
Honduras	30 mars 2007	14 avril 2008
Hongrie	30 mars 2007	20 juillet 2007
Îles Cook		8 mai 2009 ^a
Îles Salomon	23 septembre 2008	
Inde	30 mars 2007	1 ^{er} octobre 2007
Indonésie	30 mars 2007	
Iran (République islamique d')		23 octobre 2009 ^a
Irlande	30 mars 2007	
Islande	30 mars 2007	
Israël	30 mars 2007	

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Italie	30 mars 2007	15 mai 2009
Jamahiriya arabe libyenne	1 ^{er} mai 2008	
Jamaïque	30 mars 2007	30 mars 2007
Japon	28 septembre 2007	
Jordanie	30 mars 2007	31 mars 2008
Kazakhstan	11 décembre 2008	
Kenya	30 mars 2007	19 mai 2008
Lesotho		2 décembre 2008 ^a
Lettonie	18 juillet 2008	
Liban	14 juin 2007	
Libéria	30 mars 2007	
Lituanie	30 mars 2007	
Luxembourg	30 mars 2007	
Madagascar	25 septembre 2007	
Malaisie	8 avril 2008	
Malawi	27 septembre 2007	27 août 2009
Maldives	2 octobre 2007	
Mali	15 mai 2007	7 avril 2008
Malte	30 mars 2007	
Maroc	30 mars 2007	8 avril 2009
Maurice	25 septembre 2007	
Mexique	30 mars 2007	17 décembre 2007
Monaco	23 septembre 2009	
Mongolie		13 mai 2009 ^a
Monténégro	27 septembre 2007	
Mozambique	30 mars 2007	
Namibie	25 avril 2007	4 décembre 2007
Népal	3 janvier 2008	
Nicaragua	30 mars 2007	7 décembre 2007
Niger	30 mars 2007	24 juin 2008
Nigéria	30 mars 2007	
Norvège	30 mars 2007	
Nouvelle-Zélande	30 mars 2007	25 septembre 2008
Oman	17 mars 2008	6 janvier 2009
Ouganda	30 mars 2007	25 septembre 2008
Ouzbékistan	27 février 2009	
Pakistan	25 septembre 2008	
Panama	30 mars 2007	7 août 2007
Paraguay	30 mars 2007	3 septembre 2008
Pays-Bas	30 mars 2007	

<i>État partie</i>	<i>Signature</i>	<i>Confirmation formelle^c, adhésion^a, ratification</i>
Pérou	30 mars 2007	30 janvier 2008
Philippines	25 septembre 2007	15 avril 2008
Pologne	30 mars 2007	
Portugal	30 mars 2007	23 septembre 2009
Qatar	9 juillet 2007	13 mai 2008
République arabe syrienne	30 mars 2007	10 juillet 2009
République centrafricaine	9 mai 2007	
République de Corée	30 mars 2007	11 décembre 2008
République de Moldova	30 mars 2007	
République démocratique populaire lao	15 janvier 2008	25 septembre 2009
République dominicaine	30 mars 2007	18 août 2009
République tchèque	30 mars 2007	28 septembre 2009
République-Unie de Tanzanie	30 mars 2007	10 novembre 2009
Roumanie	26 septembre 2007	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	30 mars 2007	8 juin 2009
Rwanda		15 décembre 2008 ^a
Saint-Marin	30 mars 2007	22 février 2008
Sénégal	25 avril 2007	
Serbie	17 décembre 2007	31 juillet 2009
Seychelles	30 mars 2007	2 octobre 2009
Sierra Leone	30 mars 2007	
Slovaquie	26 septembre 2007	
Slovénie	30 mars 2007	24 avril 2008
Soudan	30 mars 2007	24 avril 2009
Sri Lanka	30 mars 2007	
Suède	30 mars 2007	15 décembre 2008
Suriname	30 mars 2007	
Swaziland	25 septembre 2007	
Thaïlande	30 mars 2007	29 juillet 2008
Togo	23 septembre 2008	
Tonga	15 novembre 2007	
Trinité-et-Tobago	27 septembre 2007	
Tunisie	30 mars 2007	2 avril 2008
Turkménistan		4 septembre 2008 ^a
Turquie	30 mars 2007	28 septembre 2009
Ukraine	24 septembre 2008	
Uruguay	3 avril 2007	11 février 2009
Vanuatu	17 mai 2007	23 octobre 2008
Viet Nam	22 octobre 2007	
Yémen	30 mars 2007	26 mars 2009
Zambie	9 mai 2008	

Annexe II

Membres du Comité des droits des personnes handicapées et date d'expiration de leur mandat

<i>Nom</i>	<i>État partie</i>	<i>Mandat prenant fin le 31 décembre</i>
M ^{me} Amna Ali Al Suwaidi	Qatar	2012
M. Mohammed Al-Tarawneh	Jordanie	2012
M. Lotfi Ben Lallahom	Tunisie	2010
M. Monsur Ahmed Chowdhuri	Bangladesh	2012
M ^{me} Maria Soledad Cisternas Reyes	Chili	2012
M. György Könczei	Hongrie	2010
M ^{me} Edah Wangechi Maina	Kenya	2010
M. Ronald McCallum	Australie	2010
M ^{me} Ana Peláez Narváez	Espagne	2012
M. Germán Xavier Torres Correa	Équateur	2010
M. Cveto Uršič	Slovénie	2010
M ^{me} Jia Yang	Chine	2012

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la deuxième session du Comité.
3. Rapport du Président sur les activités intersessions.
4. Moyens d'accélérer les travaux du Comité:
 - a) Projet de règlement intérieur;
 - b) Projet de méthodes de travail.
5. Suite donnée aux décisions précédentes du Comité.
6. Suite donnée à la journée de débat général consacrée à l'article 12 et préparatifs de la deuxième journée de débat général prévue pour la session d'automne 2010.
7. Ordre du jour provisoire de la quatrième session.
8. Questions diverses.

Annexe IV

Décisions adoptées par le Comité à sa troisième session

1. Le Comité a décidé d'adopter le projet de règlement intérieur, sous réserve de quelques modifications, puis d'en rendre le texte public.
2. Le Comité a décidé d'adopter le projet de méthodes de travail, sous réserve de quelques modifications, puis d'en rendre le texte public.
3. Le Comité a décidé qu'il soumettrait son rapport à l'Assemblée générale en 2011.
4. Le Comité a décidé que sa journée de débat général de la session d'automne serait consacrée à l'article 9 et aux articles connexes (accessibilité) de la Convention.
5. Le Comité a décidé de créer un groupe de travail chargé du suivi de la journée de débat général sur l'article 12, composé de: Edah Wangechi Maina (Présidente), György Könczei et Maria Soledad Cisternas Reyes.
6. Le Comité a décidé de créer un groupe de travail sur la journée de débat général sur l'article 9 (accessibilité), composé de: Mohammed Al-Tarawneh (Président), Lofti Ben Lallahom, Monsur Ahmed Chowdhuri et Jia Yang.
7. Le Comité a décidé de créer un groupe de travail chargé du suivi de la situation en Haïti et des catastrophes analogues survenant dans le monde, composé de: Maria Soledad Cisternas Reyes (Présidente), Cveto Uršič et Lofti Ben Lallahom.
8. Le Comité a décidé de désigner Maria Soledad Cisternas Reyes Rapporteur spécial sur les communications au titre du Protocole facultatif.
9. Le Comité a décidé de demander au Haut-Commissariat de mettre immédiatement à la disposition du Rapporteur spécial toutes les communications reçues jusqu'alors et adressées au Comité, qu'elles aient été ou non enregistrées par le Haut-Commissariat.
10. Le Comité a décidé de désigner Amna Ali Al Suweidi coordonnatrice pour les relations avec les différents organes conventionnels.
11. Le Comité a décidé de désigner Ronald McCallum Président et Mohammed Al-Tarawneh pour représenter le Comité à la Réunion intercomités.
12. Le Comité a déterminé les questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session.

Annexe V

Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la troisième session du Comité.
3. Rapport du Président sur les activités intersessions.
4. Présentation de rapports par les États parties.
5. Examen des rapports soumis par les États parties.
6. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres organes compétents.
7. Méthodes de travail du Comité:
 - a) Rapport du groupe de travail sur la journée de débat général sur l'article 12;
 - b) Rapport du groupe de travail sur la journée de débat général sur l'article 9;
 - c) Rapport du Rapporteur spécial sur les communications;
 - d) Rapport de la coordonnatrice pour les relations avec les différents organes conventionnels.
8. Journée de débat général sur l'article 9 (accessibilité).
9. Ordre du jour provisoire de la cinquième session.
10. Questions diverses.

Annexe VI

Liste des activités menées depuis la deuxième session du Comité

A. Participation à des conférences ou séminaires

1. Déclaration de Dublin sur le renforcement des organes conventionnels de l'Organisation des Nations Unies (Dublin, 18 et 19 novembre 2009).
2. Consultation informelle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'article 33 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Genève, 26 octobre 2009).
3. Troisième réunion de suivi de la Déclaration du Brésil en faveur des droits des personnes âgées (Santiago, 5 et 6 octobre 2009).
4. Réunion d'experts sur la justice et les droits de l'homme (Madrid, 30 octobre 2009).
5. Forum sur les questions relatives aux minorités (Genève, 12 et 13 novembre 2009).
6. Atelier régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le thème «Mise en œuvre de politiques d'enseignement inclusif en Amérique latine: progrès et obstacles» (Santiago, 18-20 novembre 2009).
7. Séminaire régional sur la Stratégie nationale du Royaume hachémite de Jordanie relative aux personnes handicapées (Amman, 23-25 novembre 2009).
8. Réunion intercomités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (Geneva, 30 novembre-2 décembre 2009).
9. Conférence internationale sur le thème «Ensemble pour la promotion de l'emploi et la protection des catégories à besoins spécifiques» (Tunis, 7-9 décembre 2009).
10. Deuxième Réunion du Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (Strasbourg, France, 9-11 décembre 2009).

B. Lettres échangées avec le Comité

1. Lettre de condoléances adressée à l'Organisation arabe de personnes handicapées (30 octobre 2009).
2. Lettre adressée par le Président du Comité des droits des personnes handicapées aux chefs d'État ou de gouvernement, aux institutions de l'ONU et aux organisations non gouvernementales (4 novembre 2009).
3. Lettre de la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela sur les activités organisées pour marquer la Journée internationale des personnes handicapées (22 décembre 2009).